

---

**AVIS PUBLIC**

---

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
DÉROGATIONS MINEURES**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53* et ses amendements seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 23 avril 2024, à 19 heures, se tenant à la salle de la place Lagny, au 2, rue Saint-Louis, Sainte-Agathe-des-Monts :

	<b>Numéro</b>	<b>Immeuble visé</b>	<b>Zone</b>	<b>Nature et effets de la demande</b>
1.	2024-0034	205, rue Trudeau	Vc-803	<ul style="list-style-type: none"><li>• La construction d'un garage détaché projeté ayant 7,62 mètres de hauteur au lieu d'une hauteur maximale de 6 mètres.</li></ul>
2.	2023-0158	4917, chemin Durocher	Vc-971	L'aménagement d'une aire de stationnement : <ul style="list-style-type: none"><li>• Dont l'accès se situe à une distance de 1,7 mètre de l'accès d'un terrain adjacent au lieu d'une distance minimale de 8 mètres.</li></ul>
3.	2024-0030	Lots projetés 6 616 011 et 6 616 012 (chemin du Lac-des-Sables)	Vc-400	<ul style="list-style-type: none"><li>• La création d'un lot d'une largeur de 34,02 mètres au lieu d'une largeur minimale de 50 mètres;</li><li>• La création d'un lot d'une largeur de 33,91 mètres au lieu d'une largeur minimale de 50 mètres.</li></ul>
4.	2024-0042	37, rue Saint-Aubin	Ha-500	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'implantation du bâtiment principal projeté à une distance de 1,26 mètre de la ligne latérale droite au lieu d'une distance minimale de 3 mètres.</li></ul>

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, l'heure et l'endroit fixés pour la séance du conseil.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 5 avril 2024.

Anny Després, greffière adjointe